



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/051

Réunion du Mardi 11 mai 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 03/05/2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Date d'affichage : 03/05/2021

Présents : 21

Votants : 28

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, Mme CORNEVIN-CORDONNIER Barbara, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, M. GODART Olivier, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, M. LEBON Christophe, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine, Mme FESTUOT ayant donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme HAUDECOEUR Agnès ayant donné pouvoir de vote à Mme COSSON Geneviève, Mme LAROCHE Gisèle ayant donné pouvoir de vote à Mme BAUDART Martine, Mme LESUEUR Patricia ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme MAROTEAUX Nathalie.

Absent non excusé : M. MOREAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON

Objet : Décision modificative du budget général

Considérant qu'il s'agit de régulariser le montant de l'avance concernant l'entreprise Lempereur dans le cadre du marché de la construction du Pôle scolaire Dora Lévi.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative du budget général comme suit :

Dépenses d'investissement

Chapitre 041

Article 2313 : Construction : + 9 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041

Article 238 : Avances versées sur comm.immo.corporelles : + 9 €

Fait en mairie le 14/05/2021

Le présent acte a été : 17 MAI 2021

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 17 MAI 2021

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,

Yann DUGARD

